

COMITE SYNDICAL DU 16 JANVIER 2012

Procès-verbal synthétique

L'an deux mille douze, le 16 janvier à 17h30, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 6 décembre 2011, s'est réuni au siège du Conseil général de la Somme :

Présents	Absents		
1. Jean-François VASSEUR	1 – Jean-Marie BLONDELLE		
2. Daniel BEAUPERE	2 - Régis BILHAUT		
3. Stéphane BRUNEL	3– Christian BOQUET		
4. Michel CAPON	4 – Alain BRIERE		
5. Daniel CARPENTIER	5– Jean-Claude BUISINE		
6. François DEBEUGNY	6- Didier CARDON		
7. Claude DEFLESSELLE	7 - Bernard DAVERGNE		
8. Pascal DEMARTHE	8 - Yannick DESSAINT		
9. François DURIEUX	9 - Daniel DUBOIS		
10. Sébastien HARDY	10 - Philippe GREUET		
11. Olivier JARDE	11 - Francis LEC		
12. Patrice LETALLE	12 - Marion LEPRESLE		
13. Dominique MAGNIER	13 - Luc LHEUREUX		
14. Serge OLIVIER	14 - Jean-Luc PETIT		
15. Daniel PROUILLE	15 - Paul PILOT		
16. Gérard PRUVOT	16 - Gilbert SAVY		
17. Jean-Claude RENAUX	17 - Laurent SOMON		
18. Jean-Pierre TETU			
19. Michel WATELAIN			
20. Jean-Marc WISSOCQ			

QUORUM. Le quorum est atteint par la présence de 19 délégués. La séance est ouverte à 17h40

Délibérations 1, 2 et 3 = 19 suffrages exprimés pour 48 voix
Pascal DEMARTHE est entré dans la salle à 18h05 avant le vote du Budget primitif
Délibérations 4, 5 et 6 = 20 suffrages exprimés pour 54 voix

INTRODUCTION DU PRESIDENT A LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

MES CHERS COLLÈGUES,

Je voudrais tout d'abord vous souhaiter tous mes vœux de réussite et de bonheur pour 2012. Je voudrais aussi indiquer que nous espérons que cette année sera une année utile pour la mise en œuvre du SDTAN que nous avons adopté le 21 novembre dernier.

Les projets vont se mettre en place et il nous faudra dès la fin de ce comité syndical prévoir un planning de discussions entre l'équipe de Somme Numérique et chacun de nos membres pour exprimer les priorités à mettre en œuvre sur la période 2012 2016. Les études complémentaires ont commencé depuis la semaine dernière, nous ne perdons donc pas de temps sur le projet technique.

Nous avons été reçus par M. le préfet de Région, en délégation composée des membres de ce comité syndical qui sont aussi conseillers généraux et présidents de communauté de communes, c'est à dire Messieurs BUISINE DAVERGNE, DUBOIS, SOMON, avec Jean Pierre TETU et moi même. Un abondement possible du FEDER a déjà ainsi été acté, et nous avons reçu la garantie que l'instruction de notre dossier ne sera pas retardée si nous parvenons, ce qui est mon objectif, à le déposer avant la fin du premier semestre 2012. Une visite du Commissariat Général aux Investissements d'Avenir devrait être organisée prochainement par la préfecture de région. Il nous reste à trouver avec le conseil général et le conseil régional un accord qui amène à un financement compatible avec les capacités de nos communautés de communes et je reste sur ma ligne de conduite d'un optimisme actif et attentif pour que cet objectif soit atteint dans les délais, malgré l'absence de réponse du président du conseil régional à notre demande d'audience. Le préfet de région n'a pas manqué de nous faire valoir le fait que le projet que vous voulons mettre en œuvre représente un charge moyenne de 10 euros par an et par habitant pour la part restatif à charge des collectivités, somme qui est mobilisée pour beaucoup d'autres sujets que le nôtre. Sans reprendre cet argument per la part restatif à charge des collectivités, somme qui est mobilisée pour beaucoup d'autres sujets que le nôtre. Sans reprendre cet argument per la part restatif à charge des collectivités, somme qui est mobilisée pour beaucoup d'autres sujets que le nôtre. Sans reprendre cet argument per la part restatif à charge des collectivités, somme qui est mobilisée pour beaucoup d'autres sujets que le nôtre.

pense en effet qu'il ne faut pas se bloquer sur les chiffres du projet à 10 ans, car c'est bien sur le dossier à 5 ans que nous devrons prendre de véritables engagements financiers.

Les premières discussions avec Orange sur les sites éligibles à la Montée en Débit vont avoir lieu cette semaine. Une convention pour l'expérimentation de la technologie par ondes hertziennes dite AIRMAX portée par la société INFOSAT a été signée avec notre délégataire Somme Haut Débit.

Il y a du travail mais nous avons donc des raisons de penser que nous pourrons agir dès cette année dans le sens des orientations arrêtées l'an dernier. Le règlement financier qui régira les rapports entre Somme Numérique et ses membres pour les investissements pourra être mis à l'étude dès le mois prochain au sein de la commission réseau, à laquelle nous inviterons tous les membres de Somme Numérique et je ne saurai trop vous inciter à faire le maximum pour pouvoir assister à cette séance de travail. Enfin je voudrais vous indiquer que je souhaite comme c'est désormais presque une tradition, réunir le séminaire de Somme Numérique le 25 mai prochain au Cap Hornu et que ce sera l'occasion pour nous de peaufiner le dossier Somme Très Haut Débit 2012 2016 qui permettra de solliciter les financements de l'Etat et de l'Europe.

L'attention première apportée au développement du réseau ne doit pas masquer l'importance de l'action sur les services et en 2012 nous espérons continuer le déploiement des ENT avec la perspective d'une rencontre en novembre des acteurs impliqués dans le projet, qui se dénombrent aujourd'hui par centaines, par le lancement d'une évaluation en partenariat avec l'éducation nationale et enfin l'expérimentation de l'introduction des tablettes dans les pratiques des ENT dans le primaire. Le plus gros constructeur de ce type de terminaux nous a contactés, notre chef de projet s'est déplacé à Londres pour connaître les meilleurs pratiques qui se développent actuellement et nous allons en faire une première introduction avec des partenaires volontaires.

Côté services d'administration électronique nous allons connaître une période un peu plus difficile puisque madame Mylène Ramm notre chef de projet a dû se résoudre à quitter Somme Numérique pour des raisons personnelles, et je ne dévoilerai aucun secret en vous indiquant qu'en sachant qu'elle est à la fois parisienne et enceinte nous pouvons comprendre sa décision. Nous pouvons toutefois nous Réjouir qu'elle puisse rejoindre l'équipe de l'AVICCA l'association des villes et collectivités qui se préoccupent d'aménagement numérique du territoire, sur un poste nouvellement créé. Nous espérons pouvoir la remplacer rapidement par une personne de qualité. Je voudrais ici vous dire, et je crois que ce sera partagé par tous les élus qui ont eu l'occasion de travailler avec elle, combien les services de Somme Numérique lui doivent dans l'amélioration de leur qualité tant technique que du point de vue des relations avec nos adhérents. Néanmoins l'étude sur le projet d'archivage électronique est lancée dans le courant de cette semaine et nous voudrions insister sur l'intérêt majeur de nos services pour les communes de plus de 1000 habitants qui à mon avis ne profitent pas encore suffisamment des économies et gains de productivité qu'elles pourraient retirer de ce que nous leur offrons dans le cadre de l'adhésion des communautés de communes à Somme Numérique.

Voilà mes chers collègues le tour d'horizon que je souhaitais faire pour vous concernant les projets de Somme Numérique en 2012.

- Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 21 novembre 2011 : le PVS a été transmis aux membres le 6 décembre 2011. A la demande du Président, Claude DEFLESSELLE avait pris des notes lors de cette séance et avait formulé des remarques. Celles-ci n'ont pas été intégrées car le PVS avait déjà été transmis au contrôle de légalité. Une nouvelle version de ce PVS tenant compte des modifications apportées par Monsieur DEFLESSELLE sera transmise aux membres du Comité syndical.
- Désignation du secrétaire de séance : Claude DEFLESSELLE

I - Projets de délibérations

01 - Budget principal - cotisations 2012

Le Président rappelle au Comité syndical que lors du DOB 2012, il a été proposé de maintenir à l'identique les cotisations syndicales, à savoir 0,45€ par habitant pour le Conseil général et les communautés de communes et 1,20€ par habitant pour Amiens Métropole.

Olivier JARDE s'étonne de cette différence qui pèse encore sur Amiens Métropole alors que l'agglomération a déjà payé son réseau.

Jean-François VASSEUR indique en effet qu'il s'était engagé à lisser ces tarifs progressivement mais la charge serait encore trop importante pour les communautés de communes adhérentes. Il rappelle également la situation particulière d'Amiens Métropole au regard des services dont elle bénéficie par rapport aux autres membres.

Jean-Marc WISSOCQ ajoute que certains territoires ruraux n'ont que du haut débit « bas de gamme ».

Jean-Claude RENAUX indique que cette situation se retrouve également sur le territoire d'Amiens et d'Amiens Métropole, notamment sur VERS SUR SELLE et REMIENCOURT comme le souligne Olivier JARDE.

Cependant, ces situations n'a pas de rapport avec les coûts de fonctionnement du syndicat mixte qui sont financés par les cotisations syndicales.

La répartition des charges d'administration générale entre les membres reste donc identique en 2012 par rapport à 2011.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident :

La cotisation 2012 des membres au budget principal de Somme Numérique est de 0,45€ par habitant pour le Conseil général de la Somme et les communautés de communes et de 1,20€ par habitant pour Amiens Métropole. Ces cotisations seront prélevées en début d'année pour tous les membres par l'émission de titres de recette de Somme Numérique. En cas d'adhésion en cours d'année d'une communauté de communes, la cotisation sera calculée au prorata du mois d'adhésion.

ADOPTEE A LA MAJORITE
Moins 1 CONTRE (Olivier JARDE), représentant 6 voix
Soit 42 voix POUR

02 - Budget annexe -contributions réseau 2012

Lors du DOB 2012, il a été proposé de fixer une contribution réseau à 800€ HT /an par site public connecté sur le réseau en fibre optique. Le Président propose aux membres du Comité syndical de valider cette proposition et d'inscrire dans la délibération les services de base correspondant à cette contribution. Les options auxquelles peuvent souscrire les collectivités et établissements concernés seront discutées lors de la prochaine Commission réseau.

Suite à la remarque de Claude DEFLESSELLE, le contenu du projet de délibération est modifié avec la définition des termes techniques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident ;

Il est institué pour l'exercice 2012 une contribution réseau de 800€ HT /an par site connecté au réseau en fibre optique du département de la Somme, correspondant à la prestation de base suivante :

- livraison et installation sur site d'un équipement de démarcation
- fourniture d'une connectivité 100 Mbs livrée sur un port Ethernet
- mise en place d'une liaison 100 Mbs entre le site public et son site de livraison avec ou sans vlan (VPN réseau local virtuel)
- engagement sur un délai de livraison de 20 jours à partir de la réception du bon de commande par mail (hors prestations de génie civil)
- garantie : GTI = garantie de temps d'intervention en 2h ouvrées après signalisation au NOC par mail noc@sommenumerique.fr ou téléphone 0360031002

Le NOC est le **centre d'opération d'un réseau** (en anglais, **Network operations center**) ; un service chargé du contrôle des transactions, de la surveillance des incidents, de la charge d'un réseau local ou interconnecté.

Ces contributions seront prélevées en début d'année par l'émission d'un titre de recette de Somme Numérique, sur la base de la liste des sites connectés au 31 décembre 2011. En cas de connexion d'un site public en cours d'année, la contribution sera facturée au prorata à partir de la date de mise en service.

ADOPTEE A LA MAJORITE Moins 1 CONTRE (Olivier JARDE), représentant 6 voix Soit 42 voix POUR



03 - Budget annexe -contributions au remboursement des échéances d'emprunt

Somme Numérique a emprunté à ce jour 36 468 021€, dont :

- 31 693 021€ pour la création du réseau structurant (financés par à 83% par le CG80 et à 17% par Amiens Métropole);
- 775 000€ pour la boucle Nord-ouest (financé par le CG80);
- 3 000 000€ pour la couverture des zones blanches (financés par le CG80) ;
- 1 000 000€ pour la connexion des NRA au réseau en fibre optique en vue du dégroupage par les opérateurs FREE et TELOISE (financé par Somme Numérique)

Les contributions pour le remboursement des annuités d'emprunts sont calculées selon les modalités définies cidessus.

Olivier JARDE se demande si ces montants ont bien été validés par l'assemblée du Conseil général et inscrits au budget 2012. Jean-Pierre TETU confirme l'inscription de ces dépenses récurrentes qui correspondant à l'accord de remboursement des échéances d'emprunt depuis plusieurs années.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident ;

Somme Numérique a emprunté 31 693 021€ entre 2004 et 2007 pour la création du réseau structurant en fibre optique. La répartition du remboursement jusqu'à la fin des échéances de ces emprunts a été arrêté à 83,18% pour le Département de la Somme et 16,82% pour Amiens Métropole. Par conséquent, les contributions pour l'exercice 2012, en couverture de ces annuités d'emprunt sont approuvées comme suit :

 Amiens Métropole
 315 638,13
 16,82%

 Conseil Général de la Somme
 1 560 926,28
 83,18%

 TOTAL contributions 2012
 1 876 564,41

Somme Numérique a emprunté en 2009, 775 000€ pour l'extension du réseau structurant sur le Nord-Ouest du département et en 2010, 3 000 000€ pour la couverture des zones blanches, pour le compte du Département. La contribution pour l'exercice 2012 du Département de la Somme en couverture de ces annuités d'emprunt est de 329 957.41 €.

Afin de tenir compte de l'importance de la contribution du Département qui s'élève globalement à 1 890 883,69€, cette somme sera prélevée par l'émission de 3 titres de recette selon l'échéancier du remboursement des emprunts : 630 295€ au 29 février 2012 puis au 15 avril 2012 et 630 293,69 au 15 juillet 2012.

ADOPTEE A LA MAJORITE Moins 1 CONTRE (Olivier JARDE), représentant 6 voix Soit 42 voix POUR

04 - Budget primitif 2012

Le rapport explicatif a été transmis aux membres du Comité syndical. Aucune remarque spécifique n'est formulée sur son contenu.

Aucune modification majeure n'a été apportée par rapport à l'exercice 2011.

Michel CAPON s'interroge sur le mode de calcul des données inscrites dans la colonne « réalisation 2011 » ; il s'agit d'estimations réalisées au cours du 2d semestre 2011 afin de préparer le budget 2012 au plus près des crédits consommés réellement.

La principale inscription concerne la mise en œuvre du SDTAN en investissement pour un montant de 5 M€, financés par emprunt. Le règlement financier de ce dossier est en cours d'élaboration. Il s'agit donc d'une prévision pour le programme 2012 -2016, qui sera éventuellement affinée lors d'une prochaine décision modificative.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident ;

Le Budget Primitif de l'exercice 2012 est approuvé.

L'équilibre par section du budget principal est obtenu en effectuant un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour un montant de 5 790 €.

L'équilibre par section du budget annexe est obtenu en effectuant un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour un montant de 137 296 €.

Le crédit de 1 000 € ouvert à l'article 6536 du budget principal est réservé à la couverture des frais de représentation du Président.

ADOPTEE A LA MAJORITE
Moins 1 CONTRE (Olivier JARDE), représentant 6 voix
Soit 48 voix POUR

05 - Dégroupage - mise à jour des tarifs pour les membres

Somme Numérique propose à ses membres de leur fournir un accès DSL à prix coûtant afin d'utiliser au maximum les DSLAM publics installés dans 15 NRA de la Somme. A ce jour, nous fournissons un service à 206 sites publics, dont 180 pour Amiens Métropole, 6 pour le Conseil général, 17 sur le territoire du Pays du Coquelicot, 1 pour la mairie de CURCHY et 2 pour la mairie d'EPAGNE-EPAGNETTE. Ce service est vendu par ailleurs à des opérateurs pour 53 sites à ce jour.

L'abonnement mensuel pour nos membres fixé à ce jour à 9€ HT /mois couvre uniquement les frais de dégroupage de France Télécom. Cependant, ces armoires occasionnent également des dépenses de fonctionnement en termes d'assurance, de maintenance et d'électricité. Une possible augmentation du coût de l'abonnement sera discutée lors de la prochaine Commission réseau.

Il convient cependant d'intégrer par délibération l'option de GTR 4 heures ouvrées à 8,10€ HT /mois, déjà souscrites pour 56 sites d'Amiens Métropole.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident ;

Les tarifs du service de fourniture d'un accès ADSL par dégroupage sont complétés avec une option GTR 4 heures ouvrées à 8,10€ HT /mois.

Une facture de régularisation sera émise pour les sites ayant bénéficié de ce service courant 2011.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

06 - Charte de la messagerie collaborative

La nouvelle solution de messagerie mutualisée proposée par Somme numérique, basée sur la solution open source ZIMBRA, va être mise en œuvre au cours du 1^{er} semestre 2012. Afin de proposer ce service aux membres de Somme numérique, le Président propose au Comité syndical d'approuver une Charte de fonctionnement du service de messagerie.

Chaque EPCI ou chaque commune souhaitant en bénéficier devra approuver la Charte par délibération.

Il s'agit d'une nouvelle offre de service qui sera plus abordable pour les communes et EPCI du département. Ce service sera présenté lors de la prochaine Commission service.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident ;

Le projet de Charte de fonctionnement du service mutualisé de Messagerie Collaborative et ses annexes techniques est approuvé.

Les prix du service pour l'exercice 2012 sont fixés comme suit :

- Frais de création de la boîte aux lettres de messagerie : 60€ HT
- Option : mise en place d'une licence professionnelle : 20€ HT
- Fonctionnement du service : 20€ HT par boîte aux lettres
- Option : surcoût de fonctionnement pour une licence professionnelle : 5€ HT
- Délégation à Somme numérique du rôle d'administrateur fonctionnel : 5€ HT par boîte aux lettres
- Tous les frais d'accompagnement au changement demandés par les membres seront refacturés selon les prix du marché.

ADOPTEE A LA MAJORITE er JARDE), représentant 6 voix

Moins 1 CONTRE (Olivier JARDE), représentant 6 voix

Soit 48 voix POUR

Le syndicat mixte adressera un exemplaire de la Charte type aux communautés de communes adhérentes

II - Informations du Président

Délibérations du Bureau en date du 5 décembre 2011

1. Contrat de services SOGELINK

Le projet de contrat de services avec la société SOGELINK permettant de confier à DICT.fr l'enregistrement et la mise à jour des informations relatives au réseau en fibre optique sur le Guichet unique, est approuvé.

Adoptée à l'unanimité

2. Avenant n°1 au lot 1 du marché « Espace Numérique de Travail »

Le projet d'avenant n°1 au lot 1 du marché « Espace Numérique de Travail » est approuvé avec l'intégration des articles suivants :

Désignation	Prix € HT		
Accès au dictionnaire LE ROBERT junior	0,80€ HT par compte élève		
Accès au dictionnaire LE ROBERT	267,55€ HT par collège		

Adoptée à l'unanimité

Cette offre de prix permet de réaliser des économies sur l'intégration de ce contenu dans les ENT, par rapport au fonctionnement précédent qui consistait à passer une commande à l'éditeur. Avec cet avenant, ITOP intègre le contenu directement dès l'ouverture des comptes élèves. Il ne s'agit pas d'un coût supplémentaire, ce contenu était déjà intégré dans le coût d'un compte élève.

3. Avenant de cession de SFR titulaire des lots 2 et 5 du marché « prestations de services de télécoms »

La cession des lots 2 et 5 du marché « Prestations de services de télécoms » qui fait suite à la fusion-absorption de la société SFR par la société Vivendi télécom International est approuvée.

Adoptée à l'unanimité

4. Avenant n°1 au lot 2 du marché «Travaux d'extension du réseau en fibre optique»

Le projet d'avenant n°1 au lot 2 du marché « Travaux d'extension du réseau en fibre optique Phileas.Net » est approuvé avec l'intégration des articles suivants :

Désignation	Article	Unité de mesure	Tarif € HT (unitaire)
Fourniture et mise en œuvre d'une chambre L1T	ANT_01	u	485,00
Atténuateur mâle femelle monomode LC-UPC 03dB 1310/1550nm corps plastique gamme FOLAN	ANT_02	u	20,12
Atténuateur mâle femelle monomode LC-UPC 06dB 1310/1550nm corps plastique gamme FOLAN	ANT_02	u	20,12
Atténuateur mâle femelle monomode LC-UPC 09dB 1310/1550nm corps plastique gamme FOLAN	ANT_02	u	20,12
Sondage pressiométriques de part et d'autre d'une voie ferrée, profondeur: 6m, détermination des coupes géologiques, des caractéristiques mécaniques géotechniques, du niveau H2O.	ANT_03	u	3 392,50
Enlèvement des gravats et boues de forges	ANT_03	u	580,00

Adoptée à l'unanimité

5. Avenant de cession de SERVIA - titulaire du lot 3 de l'accord cadre « Achats de matériels destinés aux TICE »

L'avenant de cession du lot 3 de l'accord cadre « Achats de matériels destinés aux TICE » à la société SERVIA Amiens est approuvé.

Adoptée à l'unanimité

6. Contrats d'assurance des risques statutaires

Le syndicat mixte Somme numérique charge le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Somme de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité, paternité, adoption
- Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité, paternité, adoption, maladie ordinaire

Adoptée à l'unanimité

Décision du Président

Décision du 3 janvier 2012 - Contrat d'emprunt de 800 000 € avec l'établissement financier Caisse des Dépôts et Consignations au titre du financement des opérations d'investissement prévues au budget 2011.

- <u>Durée du prêt</u> : 15 ans
- périodicité des échéances : annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,51%
- Amortissement du capital : à échéances constantes

Marchés publics en procédure adaptée

- « Prestations de services d'assurance » ; le syndicat mixte n'ayant pas reçu d'offre satisfaisante, le Président a déclaré la procédure infructueuse. Les contrats d'assurance de Somme numérique seront conclus directement avec la compagnie ALLIANZ.
- « Serveurs et solution de stockage » ; il s'agit d'acheter des équipements permettant notamment d'accueillir la nouvelle solution de messagerie et d'améliorer les capacités de stockage du centre serveurs. Le marché a été notifié le 27 décembre 2011 à la société DELL pour le lot 1 (6 150€ HT) et SCASICOMP pour le lot 2 (112 675€ HT).
- « Mission d'assistance pour la mise en œuvre du SDTAN de la Somme » ; il s'agit d'accompagner Somme Numérique dans la mise au point d'un premier dossier de mise en œuvre des orientations du SDTAN de la Somme pour la période 2012/2016. Le marché a été notifié le 27 décembre 2011 à la société PMP (75 000€ HT).

La prochaine Commission réseau est fixée au mardi 21 février à 14h30.

La séance est levée à 18h25.

Fait à Amiens, le 18 janvier 2012

Le Président Jean-François VASSEUR



